

DISPOSITIONS TRANSITOIRES DE SRD POUR LA RECONSTITUTION DES FLUX DES RESPONSABLES D'EQUILIBRE SUR SON RESEAU

SRD, au capital de 3 800 000 €, dont le siège social est situé au 78 avenue Jacques Cœur, 86068 POITIERS CEDEX 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 502 035 785,

en sa qualité de Gestionnaire de Réseau Public de Distribution,

représentée par M. Vincent GIRAUD, Directeur Général, dûment habilité à cet effet

Déclare déroger à certaines dispositions de la Section 2 des Règles relatives à la reconstitution des flux et des calculs des Ecart des Responsables d'Equilibre, en appliquant les dispositions provisoires suivantes :

- le profilage est effectué uniquement pour les clients ayant fait valoir leur éligibilité ;
- le bilan du Responsable d'Equilibre au Périmètre duquel sont rattachés les clients éligibles qui n'ont pas fait valoir leur éligibilité, est calculé par différence entre la courbe de charge globale de SRD, obtenue par télérelève des postes sources et des échanges inter-SRD, et le bilan des autres Responsables d'Equilibre Actifs sur son réseau ;
- les index relevés postérieurement à un jour J sont pris en compte dans les corrections adressées à RTE par SRD pour le calcul des Ecart relatifs à ce jour J.

Ces dispositions provisoires sont appliquées depuis le 1^{er} juillet 2007. Elles se termineront à la mise en place du système d'information idoine pour l'application des dispositions cibles de reconstitution des flux.

A POITIERS, le 25 septembre 2012

Pour SRD
Le Directeur Général

Vincent GIRAUD

